

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1132

présenté par
M. Panifous, rapporteur

ARTICLE 6

Après le mot :

« personne »,

supprimer la fin de l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement rétablit la rédaction de la fin de l'alinéa 8 issu du projet de loi de 2024.